

Mémoire consultation fonderie Horne de Glencore

À qui de droit,

Nous avons été informés des effets néfastes des émanations de la fonderie Horne pour la santé de la population de Rouyn-Noranda. Nous sommes plus à risque de développer des cancers, nos enfants peuvent naître de façon prématurée et être de petit poids, les rendant ainsi plus vulnérables. Aucun doute dans nos esprits : les contaminants rejetés dans l'air par la fonderie en sont la cause principale.

Pire, nous avons compris que ces données sur les effets de cette pollution industrielle étaient connues depuis de nombreuses années et nous ont été cachées.

La situation est insoutenable et doit changer. Le gouvernement doit défendre la population et exiger que Glencore – Fonderie Horne respecte nos normes québécoises.

Ce sont les raisons pour lesquelles je soumetts, dans le présent mémoire, mes demandes visant d'abord la protection de la santé de la population de ma ville :

- L'engagement de la part de Glencore-Fonderie Horne d'atteindre la cible intermédiaire de concentration annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air au plus tard le 31 décembre 2023. Considérant qu'il s'agit de la seule cible sécuritaire pour les populations vivant à proximité de la fonderie.
- Toujours concernant l'arsenic : l'engagement de la part de Glencore-Fonderie Horne d'atteindre la norme provinciale de 3 ng/m³ au plus tard le 31 décembre 2027. Nous avons droit à la même qualité d'air que partout ailleurs au Québec.
- l'engagement de la part de Glencore-Fonderie Horne d'atteindre les normes provinciales pour les autres métaux (plomb, cadmium, nickel, etc.) dès la première année de l'autorisation ministérielle débutant en novembre 2022.
- Que la santé publique identifie des cibles maximales aux huit heures et tous les jours. Une moyenne journalière cache des pics, il faut des mesures tous les jours et aux périodes concernées.
- Qu'une décontamination des sols contaminés dans tous les secteurs de la ville de Rouyn-Noranda soit faite et terminée au plus tard le 31 décembre 2023. Si

les normes de la qualité de l'air sont respectées à l'avenir, il s'agira des derniers travaux de ce genre que l'entreprise aura à faire.

Que Glencore-Fonderie Horne procède rapidement à l'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air sur tout le tour de la fonderie (sur 360 degrés) avec des mesures journalières indépendantes.

- Que Glencore-Fonderie Horne assure la surveillance de tous les métaux et contaminants au potentiel cancérigène ou nocif pour la santé (entre autres : arsenic, plomb, cadmium, nickel, particules fines, antimoine, chrome, etc.)
- Que Glencore-Fonderie Horne garantisse le suivi des particules fines (PM2,5) afin de s'assurer du respect des normes en vigueur.
- Que la santé publique réalise des études de biosurveillance de suivi pour l'exposition aux métaux et contaminants pour l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda.
- Que Glencore-Fonderie Horne garantisse l'accès public et gratuit à ses données d'échantillonnage environnemental.

Je suis en désaccord avec le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore. Cela ne protégera pas ma santé et celle des miens.

Je compte sur votre sens des responsabilités pour que ces demandes deviennent réalité afin que ma santé et celle des miens soient respectées.

art. 53-54

c.c ConsultationFonderieHorne@environnement.gouv.qc.ca

info@rouyn-noranda.ca

M. Daniel Bernard, député de Rouyn-Noranda Témiscamingue